Education Nationale st ce la Tennesse

Stat Trançais

Palais Royal, le

des Sen Vices S'ASON (COTURE

MRRETE

Inventaire des Sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education Mationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de capactère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arreté du 27 Moût 1943 pris par application de la loi nº42I du 28 Juillet 1943;

ARRETE :

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intéret général le site appelé la cote de jord et ses abords sur le territoire de la commune de SMINT-LEON-SUR-VEZERE

Délimitation du site:

- A l'Ouest et au Nord par le chemin qui va de la ferme de Lisle au village de Chaban puis par le chemin qui rejoint la Route vicinale de Thonac au Moustier, la limite Nord des parcelles 341.340.339.338.333.303.308.307. (chemin conduisantià la ferme
- A l'Est par le contour Est des parcelles 301.285.284.283.282. - Au Sud par la Vézère de la parcelle 382 au droit de la ferme de

Parcelles cadastrales visées: Section D lère division: 282 à 285.300p.331 à 338. Section D 2ème division : 339 à 342p-344.345p à 348p.

Propriétaires intéressés: Section D lere Division LACHENAUD Julien aux granges de St-Léon......285. LANGENIE Joseph propriétaire St-Léon......282.

I square de Port Royal Paris.....345p.346.348p.
LACHENAUD Julien aux Granges de St-Léon....347.
LEFEVRE Antoine docteur, Aulnay le Bougny

LEYX Jean Pierre Castel Jord St-Léon.....340.341.

Article 2

Le présent arreté sera notiféé au préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Saint-Léon sur Vézère et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le Cull 1944

Par Délégation Cull 1944

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

Tile